

Poux de tête dans le canton de Berne : recommandations

1. Contexte

Les poux de tête sont certes très désagréables, mais tout à fait inoffensifs. Plus on attend, plus il est difficile d'en venir à bout. De plus, d'autres enfants et adultes peuvent être contaminés, ce qui signifie que d'autres familles devront appliquer un traitement anti-poux. **Ce qu'il faut savoir :**

Tout le monde peut attraper des poux. En menant une action coordonnée, nous pouvons rapidement venir à bout de ces parasites.

Il faut agir vite pour enrayer tout risque de contamination à l'école.

1.1. Nouveaux produits et nouvelles recommandations

Les poux de tête ont développé une résistance aux remèdes classiques ces dernières années. En conséquence, de nouveaux produits (Hedrin, K.Laus et Paranix, p. ex.) ont fait leur apparition sur le marché. Compte tenu des découvertes récentes en matière de recherche, de nouvelles directives ont été publiées à l'échelle internationale.

La principale nouveauté : les nouveaux produits anti-poux ne seront utilisés que si des poux de tête ont été détectés, ce pour éviter tout traitement inutile, car

- les personnes qui ont des lentes n'auront pas forcément des poux ;
- les poux s'adaptent à la longue aux produits dont les effets reposent sur un processus physique et ces remèdes perdent de leur efficacité avec le temps.

1.2. Conséquences

Le contrôle doit se faire à la maison : appliquer généreusement un après-shampooing sur les cheveux humides, puis passer un peigne à poux. En cas de présence de lentes uniquement, passer le peigne à poux et contrôler. Effectuer un examen de dépistage sur les cheveux secs des élèves de la classe seulement dans des situations exceptionnelles. En résumé :

1. Il appartient aux parents de contrôler et de traiter.
2. Il incombe au service médical scolaire ou à la personne désignée par celui-ci comme responsable d'informer et de conseiller les parents.
3. Le service médical scolaire ou la personne responsable n'intervient qu'en cas de prolifération des poux dans une classe.

2. Des poux à l'école : que faire ?

2.1. Les parents constatent que leur enfant a des poux – étape 1

- Les parents informent l'enseignant et leur entourage.
- L'enseignant distribue la notice *Poux de tête à l'école*. Le document peut être téléchargé en 10 langues sur le site internet www.gef.be.ch.
- Tous les parents inspectent la tête de leur enfant si possible le même jour et prennent, au besoin, les mesures qui s'imposent (voir point 3).

Les enfants infestés de poux de tête vivants ne peuvent retourner à l'école qu'après avoir



suivi un premier traitement anti-poux.

2.2. 4 à 6 semaines plus tard, il y a encore des poux dans la classe - étape 2

- Les parents concernés informent l'enseignant.
- L'enseignant prend contact avec le service médical scolaire ou la personne responsable.
- Le service médical scolaire ou la personne responsable effectue un examen 10 à 14 jours plus tard avec l'enseignant.
- L'enseignant remet aux parents une feuille d'information concernant la date du contrôle ainsi que la notice *Poux de tête à l'école*.
- Les parents se préparent (contrôle et traitement des cheveux des propres enfants, être joignable le jour du contrôle au cas où l'enfant serait infesté de poux de tête vivants).
- Le service médical scolaire ou la personne responsable inspecte les têtes des enfants de la classe.
- Les parents dont les enfants sont porteurs de poux sont informés par l'école qui les invite à venir les chercher et à commencer le traitement immédiatement.
- Le service médical scolaire ou la personne responsable vérifie avec les parents si le traitement a été efficace.

Les enfants infestés de poux de tête vivants ne retournent à l'école qu'après avoir suivi un premier traitement anti-poux.

2.3. Les cheveux infestés de poux ne sont pas traités correctement – étape 3

Lorsque les cheveux infestés de poux ne sont pas traités correctement, le nombre de parasites va augmenter, ce qui signifie que

- d'autres enfants seront contaminés et devront suivre un traitement (voire le répéter) ;
- le service médical scolaire ou la personne responsable devra absolument intervenir. Ces mesures supplémentaires entraveront fortement les cours et entraîneront de grosses dépenses.

Les parents qui ne se conforment pas aux instructions malgré les rappels répétés et qui ne se présentent pas avec leur enfant au contrôle complémentaire effectué par le service médical scolaire ou la personne responsable, seront signalés à la direction de l'école. Celle-ci pourra prévoir des mesures en conséquence.

2.4. Contrôles préventifs

Il peut se révéler judicieux de procéder à des contrôles certains jours (après les vacances d'été ou d'automne, p. ex.). Cela permet de contrôler et de traiter tous les élèves d'une école en même temps. De tels examens s'avèrent utiles lorsqu'une école a eu, pendant une longue période, et continue d'avoir des problèmes avec les poux.

Ils ont toujours lieu à la demande de la direction de l'école qui y associe le Conseil des parents. Les parents peuvent s'organiser entre eux, mais ne devraient pas inspecter la classe dont fait partie leur enfant.

Le service médical scolaire ou la personne responsable apporte son soutien

- en indiquant aux parents comment effectuer le contrôle, en particulier lors de l'introduction des contrôles préventifs ;
- en les aidant au besoin à évaluer les résultats de ceux-ci ;
- en les conseillant ;
- en effectuant, le cas échéant, un contrôle supplémentaire chez les enfants infestés de poux vivants.

3. Traitement adéquat

**Les parents sont chargés de contrôler et de traiter
(après avoir appliqué un après-shampooing sur les cheveux mouillés et passé un peigne à poux)**



	A Vous avez trouvé des poux	B Vous avez trouvé des lentes	C Vous n'avez rien trouvé
1 ^{er} jour	Commencer le traitement anti-poux Passer le peigne à poux	Passer le peigne à poux	
3 ^e jour	Passer le peigne à poux	Contrôler ² Passer le peigne à poux	
7 ^e jour	Effectuer un deuxième traitement anti-poux Passer le peigne à poux	Contrôler ² Passer le peigne à poux	Contrôler ²
10 ^e jour	Passer le peigne à poux	Contrôler ² Passer le peigne à poux	
14 ^e jour	Contrôler ¹	Contrôler ²	Contrôler ²
21 ^e jour	Contrôler ¹	Contrôler ²	Contrôler ²
28 ^e jour	Contrôler ¹	Contrôler ²	Contrôler ²

¹ Si les parents trouvent de nouveau des poux, ils doivent le signaler au service médical scolaire ou à la personne responsable.

² En cas de présence de poux -> répéter la procédure **depuis le début**.